



ARGUMENTAIRE DE VENTE FORMULE MULTIRISQUE DECOUVERTE

FORMULES ET GARANTIES	MULTIRISQUE DECOUVERTE	
N° de contrat Individuel	N°1003	
N° de contrat Groupe	N°2003	
Annulation de voyage (Motif médical, Causes dénommée) Extension Epidémie/Pandémie	8 000 € / personne 35 000 € / évènement	Franchise 30 € / personne
Annulation de voyage (Défaillance de la compagnie aérienne)	2 500 € / personne 11 000 € / évènement	
Bagages	1 500 € / personne	Franchise 30 € / évènement
Départ ou Retour manqué	2 000 € / personne	Aucune Franchise
Retard d'avion	150 € / personne	Seuil d'intervention A partir de 4h de retard
Rupture de correspondance	Frais réels	Aucune Franchise
Interruption de séjour et d'activités	5 000 € / personne 30 000 € / évènement	
Assistance Rapatriement Extension Epidémie/Pandémie	Frais réels	

POINTS FORTS DE CHAQUE GARANTIE

Annulation de voyage Causes dénommées	<ul style="list-style-type: none"> Votre licenciement économique ou celui de votre conjoint Dommages graves à votre véhicule Votre convocation à un examen de rattrapage universitaire Vol dans les locaux privés (Résidence principale et secondaire) L'obtention d'un emploi salarié ou d'un stage rémunéré, Le vol, dans les 30 jours précédant votre départ, de vos papiers d'identité La suppression ou la modification de la date de vos congés payés par votre employeur Etc.
Annulation de voyage Défaillance de la compagnie aérienne	<ul style="list-style-type: none"> En cas de faillite de la compagnie aérienne : cessation d'activité de la compagnie régulière, low cost ou charter En cas de grève sans préavis du personnel de la compagnie
Bagages et effets personnels	<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge de l'achat d'effets de 1^{ère} nécessité à hauteur de 250 € / personne pour les retards de livraison de + de 12h sur présentation de justificatifs. Perte de bagages durant l'acheminement par une entreprise de transport (jusqu'à 1 500 € / personne - Franchise de 30 € / personne) Vol, perte ou destruction du matériel sportif acheté avant le voyage (Jusqu'à 750 € / personne - Franchise de 30 € / personne)
Interruption de séjour et/ou d'activités	<ul style="list-style-type: none"> Indemnisation jusqu'à 5 000 € / personne (remboursement des prestations terrestres et/ou d'activités non utilisées) si le séjour est interrompu pour un motif garanti (rapatriement médical ou retour anticipé)
Assistance Rapatriement Extension Epidémie/Pandémie	<ul style="list-style-type: none"> Rapatriement en cas de maladie ou de blessure (Frais réels - Sans Franchise) Prise en charge des frais médicaux (Jusqu'à 100 000 € / personne)



LES TARIFS

N° de contrat Individuel : 1003		N° de contrat Groupe : 2003
Taris net TTC / personne		
0 € à 400 €	18.00 €	3.15 % net TTC du montant du séjour (Prime minimum de 7.00 €)
401 € à 600 €	24.00 €	
601 € à 1200 €	31.00 €	
1201 € à 2 000 €	41.00 €	
2 001 € à 4 000 €	55.00 €	
4 001 € à 8 000 €	105.00 €	
8 001 € à 15 000 €	180.00 €	
15 001 € à 50 000 €	4.20 %	
Réduction 4 à 9 pers : - 20%		

Notre centre de relation client dédié
à votre écoute du lundi au vendredi de 09h à 17h
Sans interruption

05 32 09 50 12
unat@assurinco.com

Un site dédié pour souscrire & déclarer un sinistre :

<https://ffvoile.assurinco.com/>